

Les jeunes de la Métropole européenne de Lille Un départ plus tardif du domicile parental et une parentalité plus précoce

Dans la Métropole européenne de Lille (MEL), près de la moitié des 263 000 jeunes de 15 à 29 ans vivent chez leurs parents en 2015. Cette situation, plus fréquente que dans les métropoles de province, est en partie liée à la plus grande précarité des jeunes de la MEL. Un sur deux a quitté le domicile parental à 20 ans, soit un an plus tard que dans les autres métropoles de province. Le fait d'avoir un diplôme élevé, un emploi stable, d'être en couple ou d'avoir des enfants favorise l'autonomie résidentielle des jeunes. La mise en couple est plus précoce dans la MEL que dans les métropoles de province, de même que l'arrivée des enfants. Les jeunes résidant en logements sociaux sont relativement plus nombreux dans la MEL. Toutefois, les jeunes sont aussi plus souvent propriétaires de leur logement du fait d'un coût de l'immobilier moindre que dans les autres métropoles.

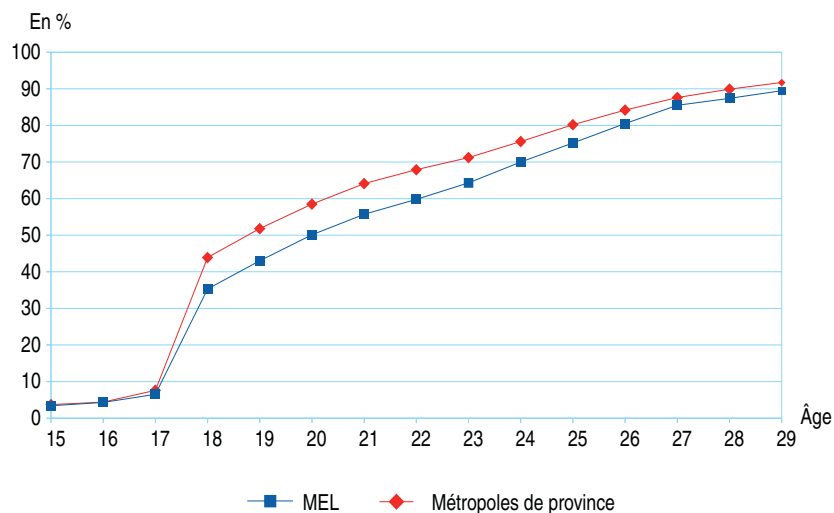
Sophie Éblé, Amélie Fievet, Jérémie Warmoës, Insee

À l'instar des métropoles de province (*méthodologie*), la population de la MEL est relativement jeune. 263 000 personnes âgées de 15 à 29 ans (*méthodologie*) y résident en 2015, soit 23 % de la population. C'est 4 points de plus que dans la région. Les jeunes sont toutefois moins présents que dans les métropoles de Lyon et surtout de Toulouse (27 %) mais nettement plus que dans celle d'Aix-Marseille (18 %).

Au sein de la MEL, Lille et Villeneuve-d'Ascq sont les deux communes où résident le plus les jeunes (respectivement 36 % et 26 % de leur population). La commune de Lille est d'ailleurs la plus jeune des communes principales des métropoles de province, ex æquo avec Nancy. Ainsi, Lille et Villeneuve-d'Ascq concentrent 38 % des jeunes de la MEL, soit 12 points de plus que leur poids démographique. Cela s'explique par la présence de

1 Les jeunes de la MEL vivent plus souvent chez leurs parents

Part de jeunes ayant quitté le domicile parental dans la MEL et dans les métropoles de province selon l'âge (en %)

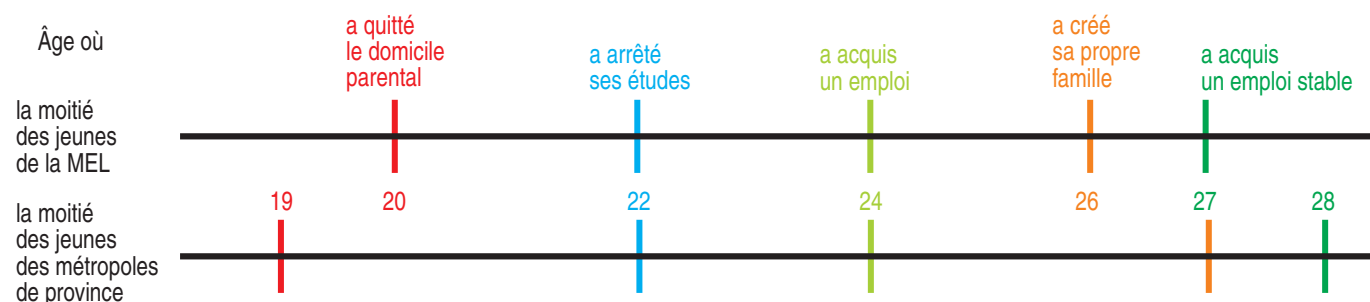


Note de lecture : à 18 ans, 35 % des jeunes de la MEL ont quitté le domicile parental, contre 44 % dans les métropoles de province.

Source : Insee, recensement de la population 2015.

2 Un départ plus tardif du domicile parental

Comparaison des parcours vers la vie adulte des jeunes de la MEL avec ceux des métropoles de province



Note de lecture : à 20 ans, la moitié des jeunes de la MEL ont quitté le domicile parental contre 19 ans pour les jeunes des métropoles de province.
Source : Insee, recensement de la population 2015.

pôles universitaires et de grandes écoles d'envergure nationale. Dans ces communes, la moitié des jeunes sont étudiants contre 43 % dans la MEL. Roubaix et Tourcoing, les deux autres communes les plus peuplées de la MEL, regroupent davantage de jeunes de 15 à 17 ans (19 % de leur population, soit 3 points de plus que dans la MEL).

Les jeunes de la MEL vivent plus souvent chez leurs parents...

Les jeunes de la MEL vivent plus souvent chez leurs parents. Ils sont 45 % à être dans cette situation, soit 6 points de plus que dans les métropoles de province. C'est nettement plus que dans la métropole de Toulouse (27 %), mais moins que dans celle d'Aix-Marseille (52 %). Ce constat est à rapprocher des difficultés rencontrées par les jeunes, plus souvent inactifs ou au chômage dans les métropoles de Lille et d'Aix-Marseille.

Au sein de la MEL, les communes attractives pour les études et l'emploi sont celles où les jeunes vivent le moins souvent chez leurs parents. À Lille, moins d'un jeune sur cinq est dans ce cas.

La prise d'autonomie s'accroît avec l'âge. Avant 18 ans, le départ de la famille est exceptionnel et ne concerne que 5 % des jeunes, une part comparable à l'ensemble des métropoles de province (figure 1). À 18 ans, avec le début des études supérieures et la majorité, les départs augmentent sensiblement : 35 % des jeunes de cet âge ont quitté le domicile parental. Ils continuent ensuite de progresser pour atteindre 84 % entre 26 et 29 ans. Entre 18 et 29 ans, quel que soit l'âge, la proportion de jeunes ayant quitté le domicile parental dans la MEL demeure moindre qu'en moyenne dans les métropoles de province mais l'écart se réduit à mesure que l'âge augmente.

... et également plus longtemps

La moitié des jeunes de la MEL ont quitté le domicile parental à 20 ans, soit un an plus

tard que dans l'ensemble des métropoles de province (figure 2). Plusieurs facteurs expliquent cette prise d'indépendance plus tardive. D'une part, les jeunes de la MEL sont nettement moins mobiles : 62 % d'entre eux y sont nés, soit 9 points de plus que dans les métropoles de province. Du fait de l'offre étoffée en formation supérieure et de la densité du réseau de transports, ils peuvent étudier sans déménager, ce qui ne les incite pas à quitter le domicile parental. D'autre part, leur plus grande précarité (financière et en termes d'emploi) pénalise la prise d'autonomie et la mobilité.

L'insertion professionnelle et le diplôme favorisent le départ du domicile parental

Le départ du domicile parental est lié à un engagement progressif dans la vie active. Être mal ou non inséré professionnellement le retarde souvent. Cela entraîne une précarité financière, rendant l'accès au logement plus difficile et prolongeant ainsi la cohabitation avec les parents. Or, les jeunes de la MEL sont moins fréquemment en emploi que ceux des métropoles de province (respectivement 38 % et 40 %). Parmi ceux qui résident chez leurs parents, seuls 21 % ont un emploi et 59 % sont étudiants, contre respectivement 51 % et 29 % pour ceux qui ont quitté le domicile parental.

Détenir un emploi facilite la prise d'autonomie (figure 3 et méthodologie). Avoir un emploi sans limite de durée (CDI ou titulaire de la fonction publique) aide d'autant plus. À sexe et niveau de diplôme donnés, un jeune chômeur de la MEL a une probabilité supérieure de 11 points d'être toujours chez ses parents par rapport à un jeune en CDI.

De même, plus le diplôme est élevé, plus la probabilité de quitter le domicile parental est forte. En effet, le diplôme protège du chômage et permet d'accéder à des emplois plus rémunérateurs. Dans la MEL, 27 % des jeunes de 15-29 ans n'ont pas de diplôme (ou au mieux le brevet), soit 3 points de plus que dans les métropoles de province. Cette part atteint 45 % des jeunes vivant au domicile parental alors qu'elle n'est que de 12 % pour ceux qui l'ont quitté. Ces proportions sont respectivement de 16 % et 45 % parmi les jeunes diplômés du supérieur. Par rapport à un diplômé du supérieur, un jeune titulaire d'un CAP/BEP ou du baccalauréat, qu'il poursuive ses études ou non, a une probabilité supérieure de respectivement 17 points et 9 points de vivre chez ses parents, toutes choses égales par ailleurs.

Toutefois, parmi les jeunes qui ont terminé leurs études, avoir un diplôme professionnalisant peut faciliter l'autonomie : les chances de ne

3 L'insertion professionnelle et le diplôme favorisent le départ du domicile parental

Facteurs explicatifs du départ du domicile parental et écart par rapport à un jeune de référence dans la MEL en 2015

Écart par rapport à la probabilité d'être chez ses parents de l'individu de référence (en points)	
Probabilité d'être chez ses parents de l'individu de référence : 14,1 %	
DIPLÔME (réf. = diplôme du supérieur)	
Au mieux le brevet	40
CAP / BEP	17
Baccalauréat	9
SITUATION (réf. = en CDI)	
En étude	31
Au chômage ou inactif	11
En emploi autre que CDI	14
SEXE (réf. = homme)	
Femme	-5

Note de lecture : toutes choses mesurables étant égales par ailleurs, un jeune titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat a une probabilité de résider au domicile parental supérieure de 9 points par rapport à un jeune diplômé du supérieur.
Source : Insee, recensement de la population 2015.

plus résider chez ses parents sont meilleures avec un CAP/BEP qu'avec un baccalauréat.

Par ailleurs, la prise d'autonomie des jeunes est plus difficile dans la MEL. Par exemple, un jeune de la MEL titulaire d'un diplôme du supérieur a moins de chances de quitter le domicile parental que son homologue des métropoles de province à sexe et situation professionnelle donnés.

Les jeunes de la MEL fondent leur famille plus tôt

Le plus souvent, après la fin des études et l'obtention d'un emploi, les jeunes fondent une famille, c'est-à-dire qu'ils sont en couple ou ont des enfants. Cette étape de la vie motive plus rarement le départ du domicile parental puisqu'il se produit généralement après la fin des études et l'obtention d'un emploi. À 26 ans, la moitié des jeunes de la MEL ont fondé leur famille (figure 4). Cet événement se produit deux ans plus tard chez les hommes (27 ans), ce qui explique en partie leur départ plus tardif du domicile parental (encadré). Comparés aux métropoles de province, les jeunes de la MEL se mettent en couple ou ont des enfants plus tôt : deux ans de moins chez les hommes et un an chez les femmes.

Comme dans les autres métropoles de province, environ un jeune sur quatre est en couple dans la MEL. Cependant, la parentalité y est plus fréquente : 11 % ont au moins un enfant, soit 2 points de plus que la moyenne des métropoles de province. Elle est également plus précoce du fait de la plus forte fréquence de grossesses entre 15 à 19 ans et 20 à 24 ans (respectivement 1,0 et 4,7 % des grossesses contre 0,7 et 3,7 % dans les métropoles de province). Ces grossesses précoces vont de pair avec un éloignement de l'emploi plus fort des femmes de 15-24 ans : 16 % sont au chômage ou inactives, soit 2 points de plus que dans les autres métropoles.

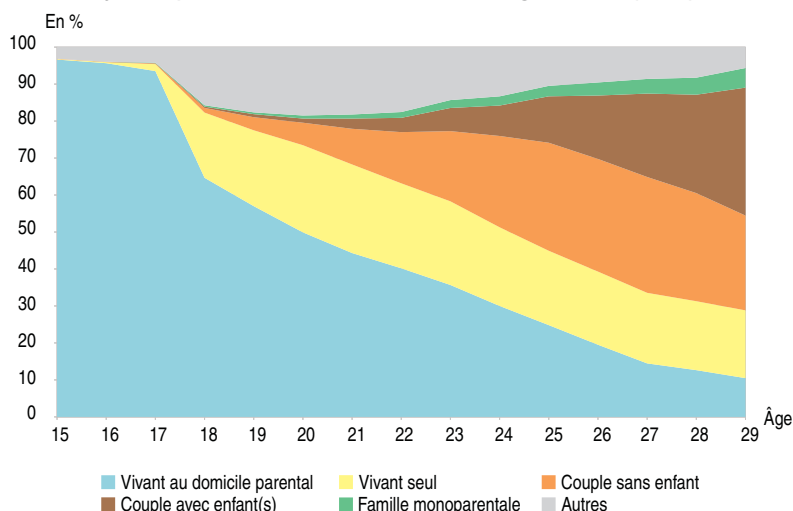
De plus, les jeunes de la MEL, dont la structure familiale est fragile, sont confrontés à des difficultés plus marquées pour s'insérer sur le marché du travail. Ainsi, deux tiers des jeunes parents de ménages monoparentaux sont au chômage ou inactifs, soit 7 points de plus que dans les autres métropoles. Dans la MEL, ces parents isolés sont plus nombreux à être mère ou père au foyer (20 % contre 14 %). Cependant, la monoparentalité y est un peu moins fréquente que dans les autres métropoles de province (4 % contre 5 %).

Des jeunes plus souvent locataires en logements sociaux et propriétaires

Trois jeunes sur quatre de la MEL ayant quitté le domicile parental sont locataires de leur

4 À 26 ans, la moitié des jeunes de la MEL ont fondé leur famille

Répartition des jeunes par mode de cohabitation selon l'âge en 2015 (en %)



Note : la modalité « autres » comprend les personnes vivant hors famille (par exemple en colocation) ou hors ménage (en internat, sans domicile, etc).

Note de lecture : parmi les jeunes de 22 ans de la MEL, 40 % vivent chez leurs parents, 23 % vivent seuls, 14 % sont en couple sans enfant, 4 % sont en couple avec enfant(s).

Source : Insee, recensement de la population 2015.

logement, soit 3 points de moins que dans les métropoles de province. Cependant, ces jeunes résident plus souvent en logement social (17 %, soit 6 points de plus), conséquence d'un parc de logement social plus développé (26 % des résidences principales contre 20 % dans les métropoles) et de difficultés sociales plus marquées. Les jeunes de la MEL sont en effet davantage touchés par la pauvreté monétaire (définitions) : 28 % des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans vivent ainsi sous le seuil de pauvreté en 2015. L'écart est de trois points supérieur à celui observé en moyenne dans l'ensemble des métropoles de province (25 %). Plus de la moitié des jeunes parents de familles monoparentales

bénéficient d'un logement social au loyer modéré et inférieur à ceux pratiqués dans le parc privé (53 % dans la MEL et 51 % pour les métropoles de province).

Paradoxalement, l'accession à la propriété, autre étape du parcours de vie des jeunes, est plus fréquente chez les jeunes de la MEL (17 %) que dans l'ensemble des métropoles de province (13 %). L'écart est même plus prononcé que pour l'ensemble de la population (52 % contre 49 %). Avec un coût de l'immobilier modéré (le 4^e plus faible des métropoles de province), la MEL offre davantage d'opportunités aux jeunes ménages de devenir propriétaire. ■

Encadré : les jeunes femmes quittent plus tôt le domicile parental

Les jeunes femmes quittent plus tôt le domicile parental que leurs homologues masculins : dès 20 ans, la moitié d'entre elles ont quitté le domicile parental, soit un an plus tôt que les hommes. Ce constat est lié au calendrier familial plus précoce chez les femmes (mise en couple, arrivée du premier enfant). Dans la MEL, un jeune homme sur deux vit encore chez ses parents, soit 10 points de plus que les femmes (contre 8 points dans les métropoles de province) (figure 5). À diplôme et situation professionnelle donnés, le départ du domicile parental intervient plus tardivement chez les hommes. Ainsi, la probabilité pour une femme de la MEL d'avoir quitté le domicile parental est supérieure de 5 points à celle des hommes. Mais l'écart se réduit à mesure que le niveau de diplôme augmente.

En outre, plus de jeunes femmes de la MEL vivent chez leurs parents en comparaison des autres métropoles de province (40 % contre 35 %). Toutefois, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité qu'elles quittent le domicile parental est plus élevée.

5 Les jeunes femmes sont moins souvent chez leurs parents

Part des jeunes qui résident chez leurs parents selon le sexe en 2015 (en %)

	Hommes (en %)	Femmes (en %)
Métropole européenne de Lille	50	40
Métropole de Toulouse	30	25
Métropole de Lyon	43	35
Métropole d'Aix-Marseille	57	47
Ensemble des métropoles de province	43	35
Hauts-de-France	57	46

Source : Insee, recensement de la population 2015.

Méthodologie

Champ de l'étude : la population des jeunes correspond aux personnes âgées de 15 à 29 ans. Il s'agit d'une définition communément admise pour définir les jeunes au niveau national comme européen.

Concernant l'analyse de la pauvreté (source Filosofi), le terme « jeunes » se réfère aux personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal a moins de 30 ans.

Métropoles de province : la Métropole européenne de Lille est ici comparée aux treize autres métropoles de France de province existantes au 1^{er} janvier 2017, à savoir Rouen, Nice, Grenoble, Lyon, Aix-Marseille, Brest, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Rennes, Nantes, Nancy et Strasbourg. Trois métropoles de comparaison ayant un nombre d'habitants proche de celui de la MEL sont plus spécifiquement utilisées dans l'analyse : Lyon, Toulouse et Aix-Marseille. Ces métropoles de comparaison sont identiques à celles des deux précédentes études menées sur les jeunes de la MEL (*pour en savoir plus*). La méthodologie ayant conduit à les retenir est détaillée dans l'étude « La MEL : un espace qui attire les jeunes des territoires situés à proximité », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 41, janvier 2017.

Régression logistique : afin de comprendre l'influence des caractéristiques des jeunes de la MEL sur leur probabilité de rester au domicile parental, une analyse statistique (méthode de régression logistique) a été mise en œuvre. L'objectif est d'isoler l'effet propre de chacune des variables explicatives indépendamment des autres. Cela signifie que pour chaque variable, la probabilité de rester au domicile parental est déterminée toutes choses égales par ailleurs par rapport à un jeune de référence. Ce jeune de référence est un homme, diplômé du supérieur et en CDI.

Les variables sur la situation familiale (être en couple, avoir un enfant) n'ont pas pu être intégrées au modèle, car la quasi-totalité des individus en couple et/ou ayant un enfant sont considérés dans le recensement de la population comme ayant quitté le domicile parental.

Définitions

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'activités non salariées), les indemnités de chômage, les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement) et les autres revenus (revenus du patrimoine, indemnités de maladie, retraites et pensions). Quatre impôts directs sont déduits de ces ressources : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le **taux de pauvreté** est la proportion de la population dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu disponible par unité de consommation médian (seuil de pauvreté), soit 1 028 euros par mois en 2015 pour une personne seule.

Sources

Le **recensement de la population** (RP) permet de déterminer la situation des jeunes d'un point de vue de la famille et de l'emploi.

La source **Filosofi** (fichier localisé social et fiscal) permet d'étudier les revenus des ménages. Elle est issue du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques et des données sur les prestations sociales. Le champ exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet
Rédacteur en chef :
Hugues Lermecchin
Référent étude qualité :
Marylise Michel
ISSN 2493-1292
ISSN en ligne 2492-4253
© Insee 2019
Credits photos :
© Laurent Ghesquière
© Anaïs Gadeau
© Laurent Rousselin

Pour en savoir plus

- « La MEL : une plus difficile insertion des jeunes sur le marché du travail », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 67, décembre 2017
- « La MEL : un espace qui attire les jeunes des territoires situés à proximité », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 41, janvier 2017
- « Entrée dans l'enseignement supérieur : plus de mobilités avec les autres académies à Amiens qu'à Lille », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 79, juin 2018
- « Portrait économique et social des jeunes picards », *Insee Dossier Picardie*, juillet 2012

